



ASSOCIATION CANADIENNE DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES

PRIX DU JUGE JAMES HIGGINS

Critères d'attribution et procédures de mise en candidature

En mémoire de l'honorable juge James Higgins (1913-1974), éminent juriste canadien et conseiller scolaire catholique originaire de St. John's, à Terre-Neuve, le Conseil d'administration de l'Association canadienne des commissaires d'écoles catholiques (ACCEC) décerne chaque année ce prestigieux prix à une personne ou à un groupe pour souligner sa contribution exceptionnelle à l'éducation catholique au Canada.

Le Prix du juge James Higgins est la plus haute distinction décernée par l'ACCEC. Il récompense la personne ou le groupe sélectionné pour son leadership, son engagement et sa vision exceptionnels dans la promotion de l'éducation catholique au pays.

Directives pour les mises en candidature

Les renseignements suivants visent à aider les personnes et les organisations à soumettre des candidatures.

Critères d'attribution

1. Le prix est décerné à une personne ou à un groupe qui a fait preuve d'un leadership, d'un engagement et d'une vision exceptionnels dans le soutien à l'éducation catholique au Canada.
2. Seuls les organismes suivants peuvent soumettre des candidatures :
 - Une association provinciale membre
 - Un conseil scolaire catholique au Canada
 - Un membre de la Conférence des évêques catholiques du Canada

Remarque : Les administrateurs de l'ACCEC ne peuvent pas soumettre une lettre de recommandation.

3. Les candidats proposés doivent avoir contribué de manière significative à l'éducation catholique au Canada.
4. Le Prix récompense des contributions soutenues s'étalant dans le temps, plutôt qu'un acte ou événement exceptionnel ponctuel.
5. Les anciens lauréats ne peuvent pas être mis en candidature une deuxième fois.

6. Les membres actuels du Conseil d'administration de l'ACCEC et les employés ou les personnes sous contrat avec l'ACCEC ne peuvent pas être mis en candidature pendant la durée de leur mandat.

Procédures de mise en candidature

1. **Date limite** : Toutes les mises en candidature doivent être soumises par écrit d'ici le **15 janvier** pour être prises en considération durant le Congrès de cette année.
2. **Responsabilité du proposant** : Le proposant est tenu d'informer le candidat de sa mise en candidature **avant le 15 janvier**.
3. **Comment soumettre une candidature**
La candidature doit être soumise en **remplissant le formulaire Google officiel**, qui comprend un espace pour téléverser les documents demandés.

👉 *Le formulaire Google est accessible en cliquant [\[ici\]](#).*

4. **Exigences relatives à la mise en candidature (via le formulaire Google)**
 - Un énoncé écrit de mise en candidature (400 mots maximum)
 - Une photo du candidat (si disponible)
 - Jusqu'à trois lettres de recommandation d'une page

La candidature doit remplir les critères suivants :

- Contribution exceptionnelle à l'éducation catholique au Canada
- Qualités de leadership et témoignage de foi
- Durée et étendue des services dans l'éducation catholique

5. Processus d'examen

- Les candidatures seront examinées par le Comité des congrès et des finances, qui fera une recommandation au Conseil d'administration durant sa réunion d'hiver.
- Le vote sera à bulletin secret.
- En cas d'égalité, une discussion supplémentaire et un deuxième vote auront lieu. Si l'égalité persiste, la décision finale sera tirée au sort.

6. Mises en candidatures répétées

- Une personne ou un groupe peut être mis en candidature plusieurs années de suite.
- Toutefois, un nouveau dossier de mise en candidature doit être soumis chaque année.

7. Fréquence du prix

- En règle générale, un prix est décerné chaque année.
- En cas de circonstances exceptionnelles, deux prix peuvent être décernés ou le Conseil d'administration peut décider de ne pas décerner de prix pour une année donnée.

8. Notification

- La directrice générale informera le candidat sélectionné et tous ceux mis en candidature de la décision du Conseil d'administration.

9. Remise du prix

- En ce qui concerne la remise du prix, des mesures appropriées seront prises directement avec le lauréat. La cérémonie de remise du prix aura lieu durant le banquet de gala organisé dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle et du Congrès de l'ACCEC. Le lauréat sera récompensé publiquement durant l'événement et son profil sera publié sur le site Web de l'ACCEC après la décision du Conseil d'administration.